

# REPUBLIQUE FRANÇAISE

**VILLE DE BOURBONNE LES BAINS**

Numéro SIRET : **21520040300016**

POSTE COMPTABLE : **CENTRE FINANCES PUBLIQUES de BOURBONNE LES BAINS**

**M14**

**BUDGET PRIMITIF**

**voté par nature**

**BUDGET : BUDGET COMMUNAL**

**ANNEE 2019**



COMMUNE : 060 BOURBONNE-LES-BAINS  
 ARRONDISSEMENT : 52 LANGRES  
 TRESORERIE SPL : C.F.P. DE BOURBONNE-LES-BAINS



ARRIVEE

23 AVR. 2019

DDFP

N° 1259 COM (1)

TAUX  
FDL  
2019

REÇU A LANGRES-REPUBLICAINE  
 DE LANGRES LE  
 03 MAI 2019

ETAT DE NOTIFICATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2019

I - RESSOURCES FISCALES A TAUX CONSTANTS

	Bases d'imposition effectives 2018 (1)	Taux d'imposition communaux de 2018 (2)	Taux d'imposition plafonnés 2019 (3)	Bases d'imposition prévisionnelles 2019 (4)	Produits à taux constants (col.4 x col.2 ou col.3) (5)
Taxe d'habitation	2 620 488	17,71	>>>	2 650 000	469 316
Taxe foncière (bâti)	3 312 203	20,68	>>>	3 359 000	694 641
Taxe foncière (non bâti)	214 276	25,43	>>>	219 100	55 717
CFE	>>>	>>>	>>>	>>>	0
Bases de taxe d'habitation relatives aux logements vacants (6)	135 398				
Bases de taxe d'habitation sur les résidences secondaires (7)	>>>				
<b>Total :</b>					<b>1 219 673</b>

II - DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Produit nécessaire à l'équilibre du budget (5) **53 574** - Total allocations compensatrices

Produit de la CVAE (8) **113 738** =

Produit attendu de la fiscalité directe locale (à reporter colonne 7) **113 738** +

Prélèvement GIR (9) **0** =

Produit attendu de la majoration (10) **0** +

Produit correspondant (col.10 x col.11) **0**

Produit attendu de la majoration (11) **0** +

TH des résidences secondaires **0**

Produit attendu de la majoration (12) **0**

Produit correspondant (col.10 x col.11) **0**

2. CALCUL DES TAUX 2019 PAR APPLICATION DE LA VARIATION PROPORTIONNELLE

	Taux de référence de 2018 (col.2 ou 3) (6)	COEFFICIENT DE VARIATION PROPORTIONNELLE (7) (8)	Taux de référence 2019 (col.6 x col.8) (9)	3. TAUX VOTES (10)	Bases d'imposition prévisionnelles 2019 (11)	Produit correspondant (col.10 x col.11) (12)
Taxe d'habitation	17,71		17,71	17,71	2 650 000	469 316
Taxe foncière (bâti)	20,68		20,68	20,68	3 359 000	694 641
Taxe foncière (non bâti)	25,43		25,43	25,43	219 100	55 717
CFE	>>>		>>>	>>>	>>>	0
Produit à taux constants <b>1 219 673</b>						
La diminution sans lien des taux a-t-elle été décidée en 2019 ? (indiquer OUI/NON dans la cellule ci-contre) : <b>OUI</b>						

A. CHAUMONT  
 Le DIRECTEUR DEP. DES FINANCES PUBLIQUES

Le préfet,

PAR INTERIM, LIBES Jean-Laurent

P/Le Préfet  
 Le Sous-Préfet de LANGRES  
 Jean-Marc DUCHÉ

A Bourbonne-les-Bains

le 15/04/2019



LE L'ACTION  
 DES PUBLIQUES

FEUILLET A RETOURNER AUX SERVICES PÉRIODIQUES EN TROIS EXEMPLAIRES ACCOMPAGNÉ DE LA DÉLIBÉRATION DE VOTE DES TAUX

Envoyé en préfecture le 15/04/2018  
 Reçu en préfecture le 16/04/2019  
 Affiché le 15/04/2019

D : 052-215200403-20190412-AN2019\_40-BF

ARRIVEE

COMMUNE : 060 BOURBONNE-LES-BAINS

ARRONDISSEMENT : 52 LANGRES

TRESORERIE SPL : C.F.P. DE BOURBONNE-LES-BAINS



Liberté • Egalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

N° 1259 COM (2)

TAUX  
FDL  
2019

23 AVR. 2019

DDFIP

## ETAT DE NOTIFICATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2019

## III - INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES :

## 1. DETAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES (13)

Taux d'habitation :

Taxe foncière (bâti) :

a. Personnes de condition modeste

b. ZFU, baux à réhabilitation, QPPV, Mayotte

c. Exonération de longue durée (logements sociaux) :

Taxe foncière (non bâti) :

Taxe professionnelle / CFE :

a. Réduction des bases des créations d'établissements

b. Exonération en zones d'aménagement du territoire

c. Autres allocations

Dotation pour perte de THLV :

## 2. BASES NON TAXEES (13)

Bases exonérées par le conseil municipal

Taxe foncière (bâti)

Taxe foncière (non bâti)

Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)

Bases exonérées par la loi

Taxe foncière (bâti)

Taxe foncière (non bâti)

Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)

Bases exonérées par la loi au titre des terres agricoles

3. CVAE (15)

a. CVAE : part nette versée par les entreprises

b. CVAE : part dégrèvé

c. CVAE : part relative aux exonérations compensées

d. CVAE : part relative aux exonérations non compensées

## 4. PRODUIT DES IFR (13)

Eoliennes &amp; hydrauliques

Centrales électriques

Centrales photovoltaïques

Centrales hydrauliques

Transformateurs

Stations radioélectriques

Gaz - Stockage, transport...

54 328

&gt;&gt;&gt;

## 5. ELEMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX (16)

Taux moyens communaux de 2018, au niveau départemental (14)

national (13)

Taux 2018 des EPCI (16)

Taux plafonds 2019 (15)

Taux plafonds communaux à ne pas dépasser pour 2019 (col.15 - col.16)

Taux moyen pondéré des taxes d'habitation et foncières de 2018 : communal

national

Taux maximum de la majoration spéciale

Taux de CFE perçue en 2018 par la communauté d'agglomération, la communauté urbaine ou de communes ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique

Taux de CFE perçue en 2018 par la communauté d'agglomération, la communauté urbaine ou de communes ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique

Taux de CFE perçue en 2018 par la communauté d'agglomération, la communauté urbaine ou de communes ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique

Taux de CFE perçue en 2018 par la communauté d'agglomération, la communauté urbaine ou de communes ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique

Taux de CFE perçue en 2018 par la communauté d'agglomération, la communauté urbaine ou de communes ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique

Taux de CFE perçue en 2018 par la communauté d'agglomération, la communauté urbaine ou de communes ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique

Taux de CFE perçue en 2018 par la communauté d'agglomération, la communauté urbaine ou de communes ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique

Taux de CFE perçue en 2018 par la communauté d'agglomération, la communauté urbaine ou de communes ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique

Taux de CFE perçue en 2018 par la communauté d'agglomération, la communauté urbaine ou de communes ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique

Taux de CFE perçue en 2018 par la communauté d'agglomération, la communauté urbaine ou de communes ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique

Taux de CFE perçue en 2018 par la communauté d'agglomération, la communauté urbaine ou de communes ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique

## DIMINUTION SANS LIEN (13)

Année au titre de laquelle la diminution sans lien a été appliquée

Année au titre de laquelle les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés

Envoyé en préfecture le 15/04/2019  
Reçu en préfecture le 15/04/2019  
Affiché le 15/04/2019

ID : 052-215200403-20190412-AN2019\_40-BF

REÇU A LA SOUS-PREFECTURE  
DE LANGRES LE

03 Mai 2019

MINISTÈRE DE L'ACTION  
ET DES COMPTES PUBLICS

Code INSEE 52060	VILLE DE BOURBONNE LES BAINS BUDGET COMMUNAL	ID : 052-215200403-201904	2-BP2019-BF 2019
---------------------	---	---------------------------	---------------------

I - INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	2 218
Nombre de résidences secondaires (article R.2313-1 <i>in fine</i> ) :	0
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
0,00	0,00	0,00	0,00

Informations financières - ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (Source DGCP) (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	1 566,12	0,00
2	Produit des impositions directes/population	521,77	0,00
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	1 321,92	0,00
4	Dépenses d'équipement brut/population	504,33	0,00
5	Encours de dette/population	0,00	0,00
6	DGF/population	376,45	0,00
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	37,46%	0,00%
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	129,95%	0,00%
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	38,15%	0,00%
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	0,00%	0,00%

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L.2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 11 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants de plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L.2313-1, L.2313-2, R.2313-1, R.2313-2 et R.5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R.2313-7, R.5211-15 et R.5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération...) et les sources d'où sont tirées les informations statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique. Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

<b>I - INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>MODALITES DE VOTE DU BUDGET</b>	<b>B</b>

- I - L'Assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
  - au niveau de l'article pour la section d'investissement.
    - avec les chapitres "opérations d'équipement " de l'état III B 3.
    - sans vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense "opération d'équipement ".

III - Les provisions sont budgétaires.

IV - La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne "Pour mémoire") s'effectue par rapport à la colonne du budget primitif de l'exercice précédent.

V - Le présent budget a été voté avec reprise des résultats de l'exercice 2018 après le vote du compte administratif 2018.

## VILLE DE BOURBONNE LES BAINS - 52 - BUDGET COMMUNAL

## II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

## VUE D'ENSEMBLE

A1

## FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	3 516 231,75	2 933 535,35
+		+	+
REPORTS	RESTES A REALISER ( R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)		
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit)	(si excédent) 582 696,40
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (4)		3 516 231,75	3 516 231,75

## INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) (y compris le compte 1068)	1 413 454,04	1 117 808,48
+		+	+
REPORTS	RESTES A REALISER ( R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)	86 069,24	50 480,37
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif)	(si solde positif) 331 234,43
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (4)		1 499 523,28	1 499 523,28
<b>TOTAL</b>			
TOTAL DU BUDGET (4)		5 015 755,03	5 015 755,03

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(3) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R.2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT).

(4) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

## VILLE DE BOURBONNE LES BAINS - 52 - BUDGET COMMUNAL

## II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

## SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES

A2

## DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2018 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
011	Charges à caractère général	988 385,43	0,00	1 325 988,35	1 325 988,35	1 325 988,35
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 281 954,75	0,00	1 301 100,00	1 301 100,00	1 301 100,00
014	Atténuations de produits	156 238,00	0,00	195 738,00	195 738,00	195 738,00
65	Autres charges de gestion courante	325 665,00	0,00	351 402,18	351 402,18	351 402,18
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>2 752 243,18</b>	<b>0,00</b>	<b>3 174 228,53</b>	<b>3 174 228,53</b>	<b>3 174 228,53</b>
66	Charges financières	55 674,39	0,00	48 731,77	48 731,77	48 731,77
67	Charges exceptionnelles	5 335,00	0,00	8 344,23	8 344,23	8 344,23
022	Dépenses imprévues ( fonctionnement )	126 146,37		242 347,85	242 347,85	242 347,85
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>2 939 398,94</b>	<b>0,00</b>	<b>3 473 652,38</b>	<b>3 473 652,38</b>	<b>3 473 652,38</b>
023	Virement à la section d'investissement (5)	567 000,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (4)	37 527,93		42 579,37	42 579,37	42 579,37
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de			0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>604 527,93</b>		<b>42 579,37</b>	<b>42 579,37</b>	<b>42 579,37</b>
<b>TOTAL</b>		<b>3 543 926,87</b>	<b>0,00</b>	<b>3 516 231,75</b>	<b>3 516 231,75</b>	<b>3 516 231,75</b>

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

3 516 231,75

## RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2018 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
013	Atténuations de charges	26 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	300 000,00	0,00	330 382,55	330 382,55	330 382,55
73	Impôts et taxes	1 586 566,00	0,00	1 605 275,00	1 605 275,00	1 605 275,00
74	Dotations, subventions et participations	896 314,00	0,00	917 241,00	917 241,00	917 241,00
75	Autres produits de gestion courante	729 046,87	0,00	53 010,00	53 010,00	53 010,00
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>3 537 926,87</b>	<b>0,00</b>	<b>2 915 908,55</b>	<b>2 915 908,55</b>	<b>2 915 908,55</b>
76	Produits financiers		0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	6 000,00	0,00	16 106,80	16 106,80	16 106,80
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>3 543 926,87</b>	<b>0,00</b>	<b>2 932 015,35</b>	<b>2 932 015,35</b>	<b>2 932 015,35</b>
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (4)			1 520,00	1 520,00	1 520,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de			0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>				<b>1 520,00</b>	<b>1 520,00</b>	<b>1 520,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>3 543 926,87</b>	<b>0,00</b>	<b>2 933 535,35</b>	<b>2 933 535,35</b>	<b>2 933 535,35</b>

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)

582 696,40

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

3 516 231,75

Pour information :

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL  
DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION  
D'INVESTISSEMENT (6)**

41 059,37

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrive en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 - RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040.



## II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

## SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES

A3

## DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2018 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
010	Stocks (5)		0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	1 328,55	0,00	65 000,00	65 000,00	65 000,00
204	Subventions d'équipement versées	109 153,44	59 541,55	0,00	0,00	59 541,55
21	Immobilisations corporelles	34 498,13	9 119,36	236 875,58	236 875,58	245 994,94
22	Immobilisations reçues en affectation (6)		0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	141 218,10	8 831,62	722 274,24	722 274,24	731 105,86
	Total des opérations d'équipement	216 277,90	8 576,71	8 377,85	8 377,85	16 954,56
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>502 476,12</b>	<b>86 069,24</b>	<b>1 032 527,67</b>	<b>1 032 527,67</b>	<b>1 118 596,91</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00	42 811,00	42 811,00	42 811,00
13	Subventions d'investissement	40 709,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	345 620,97	0,00	336 595,37	336 595,37	336 595,37
18	Compte de liaison : affectation (7)		0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des par		0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues ( investissement )			0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>386 329,97</b>	<b>0,00</b>	<b>379 406,37</b>	<b>379 406,37</b>	<b>379 406,37</b>
45..	Total des opé. pour le compte de tiers (8)		0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>888 806,09</b>	<b>86 069,24</b>	<b>1 411 934,04</b>	<b>1 411 934,04</b>	<b>1 498 003,28</b>
040	Opérations d'ordre entre sections (4)			1 520,00	1 520,00	1 520,00
041	Opérations patrimoniales (4)			0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>			<b>1 520,00</b>	<b>1 520,00</b>	<b>1 520,00</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>888 806,09</b>	<b>86 069,24</b>	<b>1 413 454,04</b>	<b>1 413 454,04</b>	<b>1 499 523,28</b>

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)

0,00

+

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

1 499 523,28

## RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2018 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
010	Stocks (5)		0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	129 025,00	50 480,37	17 888,63	17 888,63	68 369,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)		0,00	965 000,00	965 000,00	965 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)		0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>129 025,00</b>	<b>50 480,37</b>	<b>982 888,63</b>	<b>982 888,63</b>	<b>1 033 369,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	48 325,00	0,00	92 000,00	92 000,00	92 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	247 523,91	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation (7)		0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des par		0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits de cessions			340,48	340,48	340,48
	<b>Total des recettes financières</b>	<b>295 848,91</b>	<b>0,00</b>	<b>92 340,48</b>	<b>92 340,48</b>	<b>92 340,48</b>
45..	Total des opé. pour le compte de tiers (8)		0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>424 873,91</b>	<b>50 480,37</b>	<b>1 075 229,11</b>	<b>1 075 229,11</b>	<b>1 125 709,48</b>
021	Virement de la section de fonctionnement (4)	567 000,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérations d'ordre entre sections (4)	37 527,93		42 579,37	42 579,37	42 579,37
041	Opérations patrimoniales (4)			0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>	<b>604 527,93</b>		<b>42 579,37</b>	<b>42 579,37</b>	<b>42 579,37</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>1 029 401,84</b>	<b>50 480,37</b>	<b>1 117 808,48</b>	<b>1 117 808,48</b>	<b>1 168 288,85</b>

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)

331 234,43

+

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

1 499 523,28

## Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL  
DEGAGE PAR LA SECTION DE  
FONCTIONNEMENT (10)**

41 059,37

## II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

## SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES

A3

- (1) Cf. Modalités de vote I-B.  
 (2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).  
 (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.  
 (4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.  
 (5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.  
 (6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.  
 (7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.  
 (8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).  
 (9) Le compte 1088 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.  
 (10) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021+ RI 040 – DI 040.

## II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

## BALANCE GENERALE DU BUDGET

B1

## 1 - DEPENSES (du présent budget + Restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	1 325 988,35		1 325 988,35
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 301 100,00		1 301 100,00
014	Atténuations de produits	195 738,00		195 738,00
65	Autres charges de gestion courante	351 402,18		351 402,18
66	Charges financières	48 731,77	0,00	48 731,77
67	Charges exceptionnelles	8 344,23	0,00	8 344,23
68	Dotations aux amortissements et provisions	0,00	42 579,37	42 579,37
022	Dépenses imprévues ( fonctionnement )	242 347,85		242 347,85
023	Virement à la section d'investissement		0,00	0,00
<b>Dépenses de fonctionnement - Total</b>		<b>3 473 652,38</b>	<b>42 579,37</b>	<b>3 516 231,75</b>

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

3 516 231,75

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	42 811,00	0,00	42 811,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Remboursement d'emprunts (sauf 1688 non bud.)	336 595,37	0,00	336 595,37
18	Compte de liaison : affectation	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	16 954,56		16 954,56
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	65 000,00	0,00	65 000,00
204	Subventions d'équipements versés	59 541,55	0,00	59 541,55
21	Immobilisations corporelles (6)	245 994,94	0,00	245 994,94
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	731 105,86	0,00	731 105,86
26	Participations et créances (...) des participations	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
29	Provisions pour dépréciation des immo. (5)		1 520,00	1 520,00
45..	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues ( investissement )	0,00		0,00
<b>Dépenses d'investissement - Total</b>		<b>1 498 003,28</b>	<b>1 520,00</b>	<b>1 499 523,28</b>

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

1 499 523,28

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(8) À servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

## II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

## BALANCE GENERALE DU BUDGET

B2

## 2 - RECETTES (du présent budget + Restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	10 000,00		10 000,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	330 382,55		330 382,55
73	Impôts et taxes	1 605 275,00		1 605 275,00
74	Dotations, subventions et participations	917 241,00		917 241,00
75	Autres produits de gestion courante	53 010,00	0,00	53 010,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	16 106,80	0,00	16 106,80
78	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	1 520,00	1 520,00
	<b>Recettes de fonctionnement - Total</b>	<b>2 932 015,35</b>	<b>1 520,00</b>	<b>2 933 535,35</b>

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE

582 696,40

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

3 516 231,75

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	92 000,00	0,00	92 000,00
13	Subventions d'investissement	68 369,00	0,00	68 369,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non bud.)	965 000,00	0,00	965 000,00
18	Compte de liaison : affectation	(7) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)(5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipements versés	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (5)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances (...) des participations	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissements des immobilisations		42 579,37	42 579,37
45..	Opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	340,48		340,48
	<b>Recettes d'investissement - Total</b>	<b>1 125 709,48</b>	<b>42 579,37</b>	<b>1 168 288,85</b>

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE

331 234,43

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068

0,00

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

1 499 523,28

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

## III - VOTE DU BUDGET

III

## SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
011	Charges à caractère général	988 385,43	1 325 988,35	1 325 988,35
60611	Eau et assainissement	22 000,00	21 000,00	21 000,00
60612	Énergie - Électricité	220 000,00	220 000,00	220 000,00
60621	Combustibles	1 000,00	1 000,00	1 000,00
60622	Carburants	22 000,00	25 000,00	25 000,00
60623	Alimentation	100,00	100,00	100,00
60631	Fournitures d'entretien	2 500,00	2 500,00	2 500,00
60632	Fournitures de petit équipement	50 000,00	22 000,00	22 000,00
60633	Fournitures de voirie	40 000,00	40 000,00	40 000,00
60636	Vêtements de travail	3 000,00	3 000,00	3 000,00
6064	Fournitures administratives	6 000,00	6 000,00	6 000,00
6065	Livres, disques, cassettes...(bibliothèques et médiathèques)	9 000,00	9 000,00	9 000,00
6068	Autres matières et fournitures	5 000,00	7 000,00	7 000,00
611	Contrats de prestations de services	55 000,00	40 000,00	40 000,00
6135	Locations mobilières	17 000,00	23 000,00	23 000,00
61521	Terrains	1 000,00	1 000,00	1 000,00
615221	Entretien et réparations bâtiments publics	30 000,00	197 894,18	197 894,18
615228	Entretien et réparations autres bâtiments		0,00	0,00
615231	Entretien et réparations voiries	20 000,00	262 000,00	262 000,00
615232	Entretien et réparations réseaux		0,00	0,00
61524	Bois et forêts	15 776,00	20 000,00	20 000,00
61551	Matériel roulant	30 000,00	30 000,00	30 000,00
61558	Autres biens mobiliers	60 000,00	60 000,00	60 000,00
6156	Maintenance	45 000,00	47 000,00	47 000,00
6161	Assurance multirisques	50 000,00	48 000,00	48 000,00
617	Etudes et recherches		500,00	500,00
6182	Documentation générale et technique	3 500,00	3 500,00	3 500,00
6184	Versements à des organismes de formation	1 500,00	8 000,00	8 000,00
6188	Autres frais divers	10 000,00	12 000,00	12 000,00
6225	Indemnités au comptable et aux régisseurs	950,00	1 000,00	1 000,00
6226	Honoraires	28 000,00	29 000,00	29 000,00
6227	Frais d'actes et de contentieux		0,00	0,00
6228	Divers	900,00	3 000,00	3 000,00
6231	Annonces et insertions	30 000,00	15 000,00	15 000,00
6232	Fêtes et cérémonies		35 000,00	35 000,00
62321	fêtes et cérémonies - manifestations diverses	35 000,00	0,00	0,00
62322	festival de l'eau	54 500,00	0,00	0,00
6236	Catalogues et imprimés	1 500,00	1 000,00	1 000,00
6237	Publications		7 000,00	7 000,00
6248	Divers	800,00	800,00	800,00
6256	Missions	1 200,00	3 500,00	3 500,00
6257	Réceptions	3 000,00	1 000,00	1 000,00
6261	Frais d'affranchissement	7 000,00	6 000,00	6 000,00
6262	Frais de télécommunications	20 000,00	22 000,00	22 000,00
627	Services bancaires et assimilés	200,00	200,00	200,00
6281	Concours divers (cotisations...)	5 000,00	4 700,00	4 700,00
6282	Frais de gardiennage (églises, forêts et bois communaux ...)	8 279,43	15 794,17	15 794,17
62876	A un GFP de rattachement	8 000,00	0,00	0,00
62878	A d'autres organismes		2 500,00	2 500,00
6288	Autres services extérieurs		0,00	0,00
63512	Taxes foncières	55 000,00	61 000,00	61 000,00
63513	Autres impôts locaux	380,00	1 000,00	1 000,00
6354	Droits d'enregistrement et de timbre		0,00	0,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	300,00	400,00	400,00
6358	Autres droits	8 500,00	1 600,00	1 600,00
637	Autres impôts, taxes, ...(autres organismes)	500,00	5 000,00	5 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 281 954,75	1 301 100,00	1 301 100,00
6216	Personnel affecté par le GFP de rattachement		0,00	0,00

## III - VOTE DU BUDGET

III

## SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	4 000,00	4 000,00	4 000,00
6336	Cotisations CNFPT et Centres de gestion	18 000,00	11 000,00	11 000,00
6338	Autres impôts, taxes , ...sur rémunérations	2 500,00	2 100,00	2 100,00
6411	Personnel titulaire	776 000,00	833 000,00	833 000,00
6413	Personnel non titulaire	80 000,00	38 000,00	38 000,00
64162	Emplois d'avenir	21 500,00	5 300,00	5 300,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	110 000,00	108 000,00	108 000,00
6453	Cotisations aux caisses de retraite	200 000,00	229 000,00	229 000,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C	5 000,00	2 000,00	2 000,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	55 000,00	55 000,00	55 000,00
6456	Versement au F.N.C du supplément familial	524,00	0,00	0,00
6458	Cotisations aux autres organismes sociaux	8 230,75	8 000,00	8 000,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	1 200,00	3 000,00	3 000,00
6488	Autres charges		2 700,00	2 700,00
<b>014</b>	<b>Atténuations de produits</b>	<b>156 238,00</b>	<b>195 738,00</b>	<b>195 738,00</b>
7391172	Dégrèvement de taxe d'habitation sur les logements vacants	2 500,00	2 000,00	2 000,00
739118	Autres reversements de fiscalité		80 000,00	80 000,00
739221	FNGIR	113 738,00	113 738,00	113 738,00
739223	Fonds de péréquation ressources communales et intercommunales	40 000,00	0,00	0,00
<b>65</b>	<b>Autres charges de gestion courante</b>	<b>325 665,00</b>	<b>351 402,18</b>	<b>351 402,18</b>
6521	Déficit des budgets annexes à caractère administratif		0,00	0,00
6531	Indemnités	81 000,00	74 000,00	74 000,00
6532	Frais de mission		0,00	0,00
6533	Cotisations de retraite	3 400,00	3 800,00	3 800,00
6534	Cotisations de sécurité sociale - part patronale	10 000,00	10 000,00	10 000,00
6535	Formation	900,00	800,00	800,00
6541	Créances admises en non-valeur	500,00	500,00	500,00
6542	Créances éteintes	500,00	500,00	500,00
6553	Service d'incendie	80 948,00	88 901,68	88 901,68
65548	Autres contributions	10 000,00	17 000,00	17 000,00
6558	Autres contributions obligatoires	2 535,00	2 534,94	2 534,94
657348	Autres communes		0,00	0,00
657361	Caisse des Ecoles		0,00	0,00
657362	CCAS	3 402,00	14 005,56	14 005,56
6574	Subventions de fonctionnement aux associations et autres		0,00	0,00
65741	subvention de fonctionnement aux associations et organismes	25 480,00	32 350,00	32 350,00
65742	subvention annuelle OTSI	107 000,00	107 000,00	107 000,00
65743	subvention exceptionnelle OTSI		0,00	0,00
65888	Autres		10,00	10,00
<b>TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)</b>		<b>2 752 243,18</b>	<b>3 174 228,53</b>	<b>3 174 228,53</b>
<b>66</b>	<b>Charges financières (b)</b>	<b>55 674,39</b>	<b>48 731,77</b>	<b>48 731,77</b>
66111	Intérêts réglés à l'échéance	50 356,47	48 580,99	48 580,99
66112	Intérêts - rattachement des intérêts courus non échus	5 317,92	-849,22	-849,22
665	Escomptes accordés		1 000,00	1 000,00
<b>67</b>	<b>Charges exceptionnelles (c)</b>	<b>5 335,00</b>	<b>8 344,23</b>	<b>8 344,23</b>
6711	Intérêts moratoires et pénalités sur marchés		0,00	0,00
6718	Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion		500,00	500,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	1 500,00	1 000,00	1 000,00
678	Autres charges exceptionnelles	3 835,00	6 844,23	6 844,23
<b>022</b>	<b>Dépenses imprévues ( fonctionnement ) (e)</b>	<b>126 146,37</b>	<b>242 347,85</b>	<b>242 347,85</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e</b>		<b>2 939 398,94</b>	<b>3 473 652,38</b>	<b>3 473 652,38</b>
<b>023</b>	<b>Virement à la section d'investissement</b>	<b>567 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>042</b>	<b>Opérations d'ordre de transfert entre sections (7)(8)(9)</b>	<b>37 527,93</b>	<b>42 579,37</b>	<b>42 579,37</b>
675	Valeurs comptables des immobilisations cédées (8)		0,00	0,00
6761	Différences sur réalisations (positives) transférées en investissements		0,00	0,00

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES</b>	<b>A1</b>

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
6811	Dotations aux amort. des immos incorporelles et corporelles	37 527,93	42 579,37	42 579,37
6815	Dotations aux prov. pour risques et charges de fonctionn		0,00	0,00
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>604 527,93</b>	<b>42 579,37</b>	<b>42 579,37</b>
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionn		0,00	0,00
<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>604 527,93</b>	<b>42 579,37</b>	<b>42 579,37</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE</b> (= Total des opérations réelles et d'ordre)		<b>3 543 926,87</b>	<b>3 516 231,75</b>	<b>3 516 231,75</b>

+

RESTES A REALISER 2018 (11)	0,00
-----------------------------	------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
---	------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>3 516 231,75</b>
--	---------------------

**Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)**

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

## III - VOTE DU BUDGET

III

## SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES

A2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
013	Atténuations de charges	26 000,00	10 000,00	10 000,00
6091	de matières premières (et fournitures)		0,00	0,00
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	25 000,00	9 000,00	9 000,00
6459	Remboursements sur charges de SS et de prévoyance	1 000,00	1 000,00	1 000,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	300 000,00	330 382,55	330 382,55
7021	Ventes de récoltes	500,00	2 000,00	2 000,00
7022	Coupes de bois	40 000,00	91 732,55	91 732,55
7023	Menus produits forestiers	3 000,00	2 500,00	2 500,00
70311	Concession dans les cimetières (produit net)	3 000,00	3 000,00	3 000,00
70321	Droits de stationnement et de location sur la voie publique		3 000,00	3 000,00
70323	Redevance d'occupation du domaine public communal	9 000,00	7 500,00	7 500,00
7035	Locations de droits de chasse et de pêche	13 000,00	12 500,00	12 500,00
70388	Autres redevances et recettes diverses		150,00	150,00
7062	Redevances et droits des services à caractère culturel	3 000,00	3 000,00	3 000,00
7066	Redevances et droits des services à caractère social		0,00	0,00
7067	Redevances et droits des services périscolaires et d'enseig		0,00	0,00
70688	Autres prestations de services.		0,00	0,00
7078	Autres marchandises		0,00	0,00
70846	Au GFP de rattachement	42 000,00	35 000,00	35 000,00
70848	aux autres organismes		0,00	0,00
70872	par les budgets annexes et les régies municipales	100 000,00	100 000,00	100 000,00
70876	Par le GFP de rattachement	76 500,00	60 000,00	60 000,00
70878	par d'autres redevables	10 000,00	10 000,00	10 000,00
73	Impôts et taxes	1 586 566,00	1 605 275,00	1 605 275,00
73111	Taxes foncières et d'habitation	1 194 066,00	1 157 275,00	1 157 275,00
73211	Attribution de compensation	205 000,00	200 000,00	200 000,00
73223	Fonds de péréquation ressources communales et intercom	20 000,00	20 000,00	20 000,00
7336	Droits de place	5 000,00	5 000,00	5 000,00
7338	Autres taxes	2 500,00	3 000,00	3 000,00
7362	Taxes de séjour		80 000,00	80 000,00
7364	Prélèvement sur les produits des jeux	130 000,00	120 000,00	120 000,00
7381	Taxe additionnelle aux droits de mutation ou à la taxe de pu	30 000,00	20 000,00	20 000,00
74	Dotations, subventions et participations	896 314,00	917 241,00	917 241,00
7411	Dotation forfaitaire	560 395,00	561 540,00	561 540,00
74121	Dotation de solidarité rurale	221 008,00	241 664,00	241 664,00
74127	Dotation nationale de péréquation	26 471,00	31 765,00	31 765,00
744	FCTVA	6 946,00	3 500,00	3 500,00
7461	DGD		0,00	0,00
74712	Emplois d'avenir		5 000,00	5 000,00
74718	Autres	600,00	100,00	100,00
7472	Régions		0,00	0,00
7473	Départements	18 500,00	15 000,00	15 000,00
74748	Autres communes	8 000,00	0,00	0,00
74758	Autres groupements		0,00	0,00
7478	Autres organismes		0,00	0,00
7482	Compensation pour perte de taxe additionnelle ...		0,00	0,00
748314	Dotation unique compensations spécifiques taxe profession	300,00	0,00	0,00
74834	Etat - Compensation au titre des exonérations des taxes fo	10 462,00	10 349,00	10 349,00
74835	Etat - Compensation au titre des exonérations de taxe d'hal	43 632,00	43 225,00	43 225,00
7484	Dotation de recensement		5 098,00	5 098,00
75	Autres produits de gestion courante	729 046,87	53 010,00	53 010,00
752	Revenus des immeubles	55 000,00	53 000,00	53 000,00
7551	Excédent des budgets annexes à caractère administratif	674 046,87	0,00	0,00
7588	Autres produits divers de gestion courante		10,00	10,00
<b>TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = (70+74+75+013)</b>		<b>3 537 926,87</b>	<b>2 915 908,55</b>	<b>2 915 908,55</b>
76	Produits financiers (b)		0,00	0,00
761	Produits de participations		0,00	0,00



## VILLE DE BOURBONNE LES BAINS - 52 - BUDGET COMMUNAL

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES</b>	<b>A2</b>

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
76	Produits financiers (b)		0,00	0,00
7621	Produits autres immobilisations financières réglées à échéance		0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	6 000,00	16 106,80	16 106,80
7713	Libéralités reçues		10 106,80	10 106,80
7718	Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion		0,00	0,00
773	Mandats annulés (exerc. antérieurs)	1 000,00	1 000,00	1 000,00
775	Produits des cessions d'immobilisations		0,00	0,00
7788	Produits exceptionnels divers	5 000,00	5 000,00	5 000,00
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d</b>		<b>3 543 926,87</b>	<b>2 932 015,35</b>	<b>2 932 015,35</b>
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (6)		1 520,00	1 520,00
7866	Reprises sur prov. pour dépréciation des éléments financiers		1 520,00	1 520,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement		0,00	0,00
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>			<b>1 520,00</b>	<b>1 520,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE</b> (= Total des opérations réelles et d'ordre)		<b>3 543 926,87</b>	<b>2 933 535,35</b>	<b>2 933 535,35</b>

+

RESTES A REALISER 2018 (10)	0,00
-----------------------------	------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	582 696,40
---	------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>3 516 231,75</b>
--	---------------------

**Détail du calcul des ICNE au compte 7622**

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040).

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

## III - VOTE DU BUDGET

III

## SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES

B1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
010	Stocks		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	1 328,55	65 000,00	65 000,00
2031	Frais d'études	1 328,55	65 000,00	65 000,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	109 153,44	0,00	0,00
2041581	Autres groupements - Biens mobiliers, matériel et études	109 153,44	0,00	0,00
204182	Autres org publics - Bâtiments et installations		0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	34 498,13	236 875,58	236 875,58
2111	Terrains nus		50 000,00	50 000,00
2116	Cimetières		20 000,00	20 000,00
2117	Bois et forêts	24 498,13	0,00	0,00
2128	Autres agencements et aménagements de terrains		0,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics		4 697,42	4 697,42
2138	Autres constructions		33 000,00	33 000,00
2152	Installations de voirie		0,00	0,00
21568	Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile		40,00	40,00
21571	Matériel roulant - Voirie		49 138,16	49 138,16
21578	Autre matériel et outillage de voirie		0,00	0,00
2158	Autres installations, matériel et outillage techniques		0,00	0,00
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	8 000,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	2 000,00	80 000,00	80 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)		0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	141 218,10	722 274,24	722 274,24
2312	Agencements et aménagements de terrains	891,30	0,00	0,00
2313	Constructions		0,00	0,00
2315	Installations, matériel et outillage techniques	140 326,80	722 274,24	722 274,24
	Opération d'équipement n° 1601 (5)	2 062,87	0,00	0,00
	Opération d'équipement n° 1602 (5)	104 171,25	0,00	0,00
	Opération d'équipement n° 1604 (5)	3 600,00	3 600,00	3 600,00
	Opération d'équipement n° 1701 (5)	22 465,38	4 777,85	4 777,85
	Opération d'équipement n° 1702 (5)	16 838,40	0,00	0,00
	Opération d'équipement n° 1703 (5)	67 140,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>502 476,12</b>	<b>1 032 527,67</b>	<b>1 032 527,67</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves		42 811,00	42 811,00
10223	T.L.E.		42 811,00	42 811,00
13	Subventions d'investissement	40 709,00	0,00	0,00
1321	Etat et établissements nationaux	40 709,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	345 620,97	336 595,37	336 595,37
1641	Emprunts en euros	345 620,97	336 595,37	336 595,37
168748	Autres communes		0,00	0,00
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>386 329,97</b>	<b>379 406,37</b>	<b>379 406,37</b>
	<b>Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>TOTAL DEPENSES REELLES DE L'EXERCICE</b>	<b>888 806,09</b>	<b>1 411 934,04</b>	<b>1 411 934,04</b>
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (7)		1 520,00	1 520,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (8)		1 520,00	1 520,00
29612	Titres de participation (8)		1 520,00	1 520,00
041	Opérations patrimoniales (10)		0,00	0,00
	<b>TOTAL DEPENSES D'ORDRE DE L'EXERCICE</b>		<b>1 520,00</b>	<b>1 520,00</b>
	<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE</b> (= Total des dépenses réelles et d'ordre)	<b>888 806,09</b>	<b>1 413 454,04</b>	<b>1 413 454,04</b>

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES</b>	<b>B1</b>
	+
RESTES A REALISER 2018 (11)	86 069,24
	+
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
	=
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>1 499 523,28</b>

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RF 042.

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

## VILLE DE BOURBONNE LES BAINS - 52 - BUDGET COMMUNAL

## III - VOTE DU BUDGET

III

## SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES

B2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
010	Stocks		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	129 025,00	17 888,63	17 888,63
1321	Etat et établissements nationaux	6 484,00	0,00	0,00
1322	Régions	32 693,00	3 471,98	3 471,98
1323	Départements	53 163,00	6 133,65	6 133,65
13258	Autres groupements		0,00	0,00
1328	Autres		0,00	0,00
1341	Dotations d'équipement des territoires ruraux	36 685,00	8 283,00	8 283,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)		965 000,00	965 000,00
1641	Emprunts en euros		965 000,00	965 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation		0,00	0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00
	<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>129 025,00</b>	<b>982 888,63</b>	<b>982 888,63</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	295 848,91	92 000,00	92 000,00
10222	F.C.T.V.A.	47 325,00	90 000,00	90 000,00
10226	Taxe d'aménagement	1 000,00	2 000,00	2 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	247 523,91	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00
276351	GFP de rattachement		0,00	0,00
024	Produits de cessions		340,48	340,48
	<b>Total des recettes financières</b>	<b>295 848,91</b>	<b>92 340,48</b>	<b>92 340,48</b>
	<b>Total des recettes d'opérations pour compte de tiers</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>TOTAL RECETTES REELLES</b>	<b>424 873,91</b>	<b>1 075 229,11</b>	<b>1 075 229,11</b>
021	Virement de la section de fonctionnement	567 000,00	0,00	0,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (6)(7)(8)	37 527,93	42 579,37	42 579,37
15112	Provisions pour litiges (8)		0,00	0,00
192	Plus ou moins value sur cession d'immobilisation		0,00	0,00
2118	Autres terrains		0,00	0,00
28031	Amortissements des frais d'études	4 002,93	4 002,93	4 002,93
28041581	Autres groupements - Biens mobiliers, matériel et études	24 302,00	29 353,44	29 353,44
2804182	Autres org publics - Bâtiments et installations	9 223,00	9 223,00	9 223,00
	<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>604 527,93</b>	<b>42 579,37</b>	<b>42 579,37</b>
041	Opérations patrimoniales (9)		0,00	0,00
	<b>TOTAL RECETTES D'ORDRE DE L'EXERCICE</b>	<b>604 527,93</b>	<b>42 579,37</b>	<b>42 579,37</b>
	<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE</b> (= Total des opérations réelles et ordres)	<b>1 029 401,84</b>	<b>1 117 808,48</b>	<b>1 117 808,48</b>

+

RESTES A REALISER 2018 (10)

50 480,37

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)

331 234,43

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

1 499 523,28

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES</b>	<b>B2</b>

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RJ 041.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

## VILLE DE BOURBONNE LES BAINS - 52 - BUDGET COMMUNAL

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

OPERATION D'EQUIPEMENT N° 1601  
LIBELLE : RENOVATION RUE WALFERDIN  
POUR VOTE (Chapitre)

Art. (1)	Libellé (1)	Réalisations cumulées au 01/01/2019	Restes à réaliser 2018 (2)(4)	Propositions nouvelles (3)	Vote (3)	Montant pour information (4)
<b>DEPENSES</b>		545 497,01	a 1 646,71	0,00	b 0,00	b
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	545 497,01	1 646,71	0,00	0,00	
2315	Installations, matériel et outillage technique	545 497,01	1 646,71	0,00	0,00	

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser 2018 (2)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		c	d 0,00
13	Subventions d'investissement		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00
1641	Emprunts en euros		0,00

<b>RESULTAT = (c+d) - (a+b)</b> Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	<b>-1 646,71</b>
---	------------------

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes utilisé ;

(2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats ;

(3) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

OPERATION D'EQUIPEMENT N° 1604  
LIBELLE : RENOVATION VESTIAIRES FOOT  
POUR VOTE (Chapitre)

Art. (1)	Libellé (1)	Réalisations cumulées au 01/01/2019	Restes à réaliser 2018 (2)(4)	Propositions nouvelles (3)	Vote (3)	Montant pour information (4)
<b>DEPENSES</b>		2 400,00	a 0,00	3 600,00	b 3 600,00	b
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	2 400,00	0,00	3 600,00	3 600,00	
2313	Constructions	2 400,00	0,00	3 600,00	3 600,00	
2315	Installations, matériel et outillage technique	0,00	0,00	0,00	0,00	

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser 2018 (2)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		c	d 0,00
13	Subventions d'investissement		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00

<b>RESULTAT = (c+d) - (a+b)</b> Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	<b>-3 600,00</b>
---	------------------

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes utilisé ;

(2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats ;

(3) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

**III - VOTE DU BUDGET****III****DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT****B3**

OPERATION D'EQUIPEMENT N° 1701  
LIBELLE : LOUISETTE rue de l'Hotel Dieu  
POUR VOTE (Chapitre)

Art. (1)	Libellé (1)	Réalisations cumulées au 01/01/2019	Restes à réaliser 2018 (2)(4)	Propositions nouvelles (3)	Vote (3)	Montant pour information (4)
<b>DEPENSES</b>		21 709,38	<sup>a</sup> 6 930,00	4 777,85	<sup>b</sup> 4 777,85	<sup>b</sup>
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	21 709,38	6 930,00	4 777,85	4 777,85	
2315	Installations, matériel et outillage technique	21 709,38	6 930,00	4 777,85	4 777,85	

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser 2018 (2)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		<sup>c</sup> 0,00	<sup>d</sup> 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00

<b>RESULTAT = (c+d) - (a+b)</b> Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif		<b>-11 707,85</b>
---	--	-------------------

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes utilisé ;

(2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats ;

(3) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.



VILLE DE BOURBONNE LES BAINS - 52 - BUDGET COMMUNAL

BP 2019

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE  
CREDITS DE TRESORERIE (1)

IV  
A2.1

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
519 Crédits de trésorerie (Total)						

Envoyé en préfecture le 23/04/2019

Reçu en préfecture le 23/04/2019

Affiché le 23/04/2019

ID : 052-215200403-20190412-BP2019-01

(1) Circulaire n° NOR : INTB900071C du 22/02/1999.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66118.

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE  
REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166)

A2.2

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat											Catégorie d'emprunt (8)		
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembt	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Niveau de taux actuel (5)	Taux initial	Devise	Périodicité des remboursements (6)		Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé partiel O/N
<b>164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)</b>														
1641 Emprunts en euros (total)														
MON217460EUR/0	Agence DEXIA CLF BANQUE	31/12/2003		01/04/2004	4 177 030,00	F		4,42	4,42		M	X	N	A-1
MON225311EUR/0	Agence DEXIA CLF BANQUE	13/12/2004		01/02/2005	600 000,00	F		4,0	4,0		M	X	N	A-1
7104891	Agence CAISSE d'EPARGNE CHAMPAGNE ARDENNE	15/12/2006		25/02/2007	500 000,00	F		3,793	3,793		M	C	N	A-1
7265421	Agence CAISSE EPARGNE	30/11/2007		29/02/2008	150 000,00	F		4,515	4,515		M	C	N	A-1
8515199	Agence CAISSE d'EPARGNE CHAMPAGNE ARDENNE	02/12/2008		30/04/2009	400 000,00	F		4,23	4,23		M	C	N	A-1
8597056	Agence CAISSE d'EPARGNE CHAMPAGNE ARDENNE	17/12/2009		30/04/2010	300 000,00	F		3,67	3,67		M	C	N	A-1
00001529279	Agence CAISSE REGIONALE DE CREDIT	29/12/2010		28/02/2011	300 000,00	F		2,88	2,88		M	C	N	A-1
9044348	Agence CAISSE d'EPARGNE CHAMPAGNE ARDENNE	15/11/2012		15/02/2013	500 000,00	F		4,08	4,08		T	C	N	A-1
00000357184	Société CRCA CHAMP. BOURGOGNE	04/12/2013		27/03/2014	50 000,00	F		3,49	3,86021		T	X	N	A-1
MON280400EUR	SA la banque postale	05/08/2013		01/01/2014	800 000,00	F		3,15	3,15		T	C	N	A-1
5173966	CAISSE DES DEPOTS	18/01/2017		01/08/2017	213 515,00	F		1,68	1,66596		T	X	N	A-1
5173967	CAISSE DES DEPOTS	18/01/2017		01/02/2018	213 515,00	F		1,75	1,75096		A	X	N	A-1
<b>Total général</b>					<b>4 177 030,00</b>									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : trimestrielle ; T : autre.

(7) Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour in fine, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOC81018077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(9) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOC81018077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

Envoyé en préfecture le 23/04/2019

Reçu en préfecture le 23/04/2019

Affiché le 23/04/2019

ID 052-215200403-20190412-BP2019-BF



VILLE DE BOURBONNE LES BAINS - 52 - BUDGET COMMUNAL

BP 2019

IV - ANNEXES

IV

A2.2

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE  
REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant du au 01/01/2019	Durée résiduelle (en années)	Type de taux (12)	Taux d'intérêt		Annuités de l'exercice			ICNE de l'exercice	
							Index (13)	Niveau du taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (16)		
<b>164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)</b>													
1641 Emprunts en euros (total)				1 380 323,02					277 595,37	39 280,99	0,00	5 885,73	
MON217460EUR/0	N	0,00		1 380 323,02					277 595,37	39 280,99	0,00	5 885,73	
MON225911EUR/0	N	0,00		14 729,64	0,17	F	4,42		14 729,64	108,12	0,00	0,00	
7104891	N	0,00		56 371,05	1,00	F	4,0		51 948,24	1 309,32	0,00	15,32	
7265421	N	0,00		102 777,46	3,00	F	3,793		33 383,36	3 318,84	0,00	43,90	
8515199	N	0,00		41 667,10	4,08	F	4,515		9 999,96	1 874,12	0,00	3,97	
8597056	N	0,00		140 000,26	5,17	F	4,23		26 666,64	5 405,00	0,00	13,32	
00001529279	N	0,00		124 999,65	6,17	F	3,67		20 000,04	4 251,07	0,00	10,70	
8044348	N	0,00		62 500,00	2,00	F	2,88		30 000,00	1 404,00	0,00	7,80	
00000357184	N	0,00		249 999,92	5,83	F	4,08		41 688,65	9 562,50	0,00	1 086,11	
MON280400EUR	N	0,00		27 574,25	4,92	F	3,86021		5 138,38	895,58	0,00	8,70	
5173966	N	0,00		150 000,00	4,75	F	3,15		30 000,00	4 370,63	0,00	945,00	
5173967	N	0,00		203 070,18	23,33	F	1,68586		7 110,52	3 365,72	0,00	548,49	
	N	0,00		206 633,51	23,08	F	1,75095		7 001,91	3 616,09	0,00	3 202,42	
<b>Total général</b>		0,00		1 380 323,02					277 595,37	39 280,99	0,00	5 885,73	

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IC2B1015077C du 25 Juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner le ou les index utilisés sur l'année.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. S'agissant du niveau de taux, pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 666.

(16) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

Envoyé en préfecture le 23/04/2019

Reçu en préfecture le 23/04/2019

Affiché le 23/04/2019



ID : 052-215200403-20190412-BP2019-BF

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE  
REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

A2.3

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/2019 (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
TOTAL (A)		0,00	0,00									0,00	0,00	0,00 %
Barrière simple (B)														
Option d'échange (C)														
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
Autres types de structures (F)														
TOTAL GENERAL		0,00	0,00									0,00	0,00	0,00 %

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à court sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) Capital restant dû : En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : Indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau de taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 666.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 766.



IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE  
 TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

IV  
 A2.4

Structure	Indices sous-jacents	(1) Indices en euros	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	12					
	% de l'encours	100,00%					
	Montant en euros	1 380 323,02					
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/2019 après opérations de couverture éventuelles.



IV - ANNEXES

IV

A2.5

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE  
DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert				Instrument de couverture							Primes éventuelles	
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date du début du contrat	Date de fin du contrat	périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
<b>Total</b>													

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.  
 (2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.  
 (3) Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (cap, floor, teneur, swapion).  
 (4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.



IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE  
DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

A2.5

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture						Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux					
<b>Total</b>										

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un swap.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077c du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales





VILLE DE BOURBONNE LES BAINS - 52 - BUDGET COMMUNAL

BP 2019

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)</b>	<b>A2.6</b>

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dettes en capital à l'origine (2)	Dettes en capital au - / - / N	Annuité au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL					
<u>Après des organismes de droit privé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Après des organismes de droit public</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Dettes provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la commune.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 65111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 655 .





VILLE DE BOURBONNE LES BAINS - 52 - BUDGET COMMUN ID : 052-215200403-20190412-BR2019-BF 2019

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE AUTRES DETTES</b>	<b>A2.7</b>

(issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dettes restantes



<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	<b>A3</b>
<b>METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS</b>	

CHOIX DU CONSEIL MUNICIPAL			Délibération du
<b>Biens de faible valeur</b> Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R.2321-1 du CGCT) : 500,00€			26/10/2006
Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
Linéaire	20415* Groupement de coll. - Subv. d'équi.versées aux org. Publi	10	26/10/2006
Linéaire	202 Frais réalisation documents urbanisme et numérisation cadast	5	30/12/2010
Linéaire	20418 Subv. d'équipement versées aux autres organismes publics	10	20/10/2011
Linéaire	20415 si > 1000€	10	24/11/2011
Linéaire	20415si < 1000€	2	24/11/2011



<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN ETAT DES PROVISIONS</b>	<b>A4</b>

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1)	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Montant total des provisions constituées	Montant des reprises	SOLDE
<b>TOTAL</b>						

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès....; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement...)



<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN ETALEMENT DES PROVISIONS (1)</b>	<b>A5</b>

Nature de la provision	Objet	Montant total de la provision	Durée (année)	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Provision constituée au titre de l'exercice	Montant restant à provisionner

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent « Etat des provisions » qui font l'objet d'un étalement.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	<b>A6.1</b>
<b>EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES</b>	

**DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES**

Art (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B</b>		379 406,37 I	379 406,37
<b>16 Emprunts et dettes assimilées (A)</b>		336 595,37	336 595,37
1641	Emprunts en euros	336 595,37	336 595,37
<b>Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)</b>		42 811,00	42 811,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves	42 811,00	42 811,00
10223	T.L.E.	42 811,00	42 811,00
020	Dépenses imprévues ( investissement )	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	379 406,37	86 069,24	D001 0,00	465 475,61

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - vue d'ensemble

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	<b>A6.2</b>
<b>EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES</b>	

**RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b</b>		134 919,85	III 134 919,85
Ressources propres externes de l'année (a)		92 000,00	92 000,00
10222	Dotations, fonds divers et réserves	90 000,00	90 000,00
10226	Taxe d'aménagement	2 000,00	2 000,00
Ressources propres internes de l'année (b)(3)		42 919,85	42 919,85
28031	Amortissements des frais d'études	4 002,93	4 002,93
28041581	Autres groupements - Biens mobiliers, matériel et études	29 353,44	29 353,44
2804182	Autres org publics - Bâtiments et installations	9 223,00	9 223,00
024	Produits de cessions	340,48	340,48
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4)(5)	Solde d'exécution R001 (4)(5)	Affectation R1068 (4)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	134 919.85	50 480.37	331 234.43	0,00	516 634,65

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II 465 475,61
Ressources propres disponibles	IV 516 634,65
Solde	V = IV - II (6) + 51 159.04

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - vue d'ensemble.

(6) Indiquer le signe algébrique.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	<b>A8</b>
<b>ETAT DES CHARGES TRANSFEREES</b>	

**A8 - ETAT DES CHARGES TRANSFEREES**

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
<b>TOTAL</b>							

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I - (II+III)

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
<b>TOTAL</b>							

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I - (II+III)

## IV - ANNEXES

IV

A9

## ELEMENTS DU BILAN - DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

## CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

N° opération : 45801	Intitulé de l'opération : REFECTION PONT DU DANONCE	Date de la délibération :			
		Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/2019 (2)	RAR 2018 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)
	<b>DEPENSES (a)</b>	95 047,65	0,00	0,00	0,00
	041 Autre opération d'ordre à l'intérieur de la section	42 189,69	0,00	0,00	0,00
	458101 Dépenses nouvelles (5)	52 877,96	0,00	0,00	0,00
	Annulations sur dépenses (c)/(6)	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Dépenses nettes (a-c)</b>	95 047,65	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES (b)</b>	95 047,65	0,00	0,00	0,00
		28 562,00	0,00	0,00	0,00
	458201 Financement par le tiers et par d'autres tiers (7)	66 485,65	0,00	0,00	0,00
	Annulations sur recettes (d)/(6)	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Recettes nettes (b-d)</b>	95 047,65	0,00	0,00	0,00

- (1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.  
 (2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).  
 (3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.  
 (4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.  
 (5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.  
 (6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.  
 (7) Indiquer le chapitre



VILLE DE BOURBONNE LES BAINS - 52 - BUDGET COMMUNAL

BP 2019

IV - ANNEXES

IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS  
EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT

B1.1

ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT (art. L.2313-1 6°, L.5211-36 et L.5711-1 du CGCT)

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/2019	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date du vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					1 013 886,87	357 533,53										9 156,11	44 259,42	
VILLE DE BOURBONNE LES BAINS	1977	X	OPHLM 14 LOGEMENTS	CDC FNC	7 165,10	326,46	0,50	A	F		7,15	F	2,25			7,44	326,46	
VILLE DE BOURBONNE LES BAINS	1980	X	OPHLM 22 LOGEMENTS	CDC FNC	34 499,21	3 207,72	0,75	A	F		3,6	F	3,6			115,48	1 575,51	
VILLE DE BOURBONNE LES BAINS	1989	X	OPHLM 20 LOGEMENTS SOREFI	CDC FNC	960 428,81	363 172,14	6,83	A	R		4,5	R	4,5	4,5		9 005,89	41 530,24	
VILLE DE BOURBONNE LES BAINS	2000	X	22 LOGEMENTS PARTIE II	CDC FNC	11 793,75	827,21	0,50	A	V		3,8	V	3,3			27,30	827,21	
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					0,00	0,00										0,00	0,00	
<b>TOTAL GENERAL</b>					1 013 886,87	357 533,53										9 156,11		

- (1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).  
 (2) Indiquer la périodicité des remboursements A: annuelle ; M: mensuelle ; B: bimestrielle ; S: semestrielle ; T: trimestrielle ; X: autre.  
 (3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).  
 (4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois, ...).  
 (5) Taux annuel, tous frais compris.  
 (6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.  
 (7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire ICCB1015077C du 25 Juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).  
 (8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts décaissés ».

## IV - ANNEXES

IV

## ENGAGEMENTS HORS BILAN - CALCUL DU RATIO D'ENDETTLEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

B1.2

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A 0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B 0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C 0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D 0,00
<b>Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice</b>	<b>F=A+B+C-D 0,00</b>
<b>Recettes réelles de fonctionnement de l'exercice</b>	<b>II 2 932 015,35</b>
<b>Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)</b>	<b>III 0,00%</b>

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.





<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS 8016 - ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL</b>	<b>B1.3</b>

Exercice d'origine du contrat	Nature du bien ayant fait l'objet du contrat (1)	Montant de la redevance de l'exercice	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat	Montant des redevances restant à courir						
					N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant	Total (2)	

(1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier.

(2) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumulé.

IV - ANNEXES

IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS  
ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE

B1.4

Libellé du contrat	Année de signature du contrat de PPP	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le contrat de PPP	Montant total prévu au titre du contrat de PPP (TTC)	Montant de la rémunération du cocontractant	Durée du contrat de PPP (en mois)	Date de fin du contrat de PPP

(1) Somme des rémunérations relatives à l'investissement restant à verser au cocontractant pour la durée restante du contrat de PPP au 01/01/N.  
(2) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite de la somme des participations reçues d'autres collectivités publiques au titre de la part investissement.





<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES</b>	<b>B1.5</b>

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital 01/01/N	Annuité versée au cours de l'exercice
<b>TOTAL</b>							

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l'« Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible;
- la colonne « Dette en capital 01/01/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 01/01/N;
- la colonne « Annuité versée au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

Envoyé en préfecture le 23/04/2019

Reçu en préfecture le 23/04/2019

Affiché le 23/04/2019

Bercy  
Le Reçu

VILLE DE BOURBONNE LES BAINS - 52 - BUDGET COMMUN

ID : 052-215200403-20190412-BF-2019-BF 2019

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS</b>	<b>B1.6</b>

Année d'origine	Nature de l'engagement		Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital 01/01/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
TOTAL							



<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET (article L. 2311-7 du CGCT)</b>	<b>B1.7</b>

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
<b>FONCTIONNEMENT</b>					
65741	31	Subvention Patrotique	Amic. des anciens para H.Marne	Associations	0,00
65741	36	Subvention Animative	Amicale Amicale personnel communal	Associations	2 500,00
65741	1	Subvention Sportive	Amicale Laïque	Associations	900,00
65741	37	Subvention social	AMICALE SAPEURS POMPIERS	Associations	2 500,00
65741	3	Subvention Sportive	ARCHERS DES SOURCES	Associations	500,00
65741	5	Subvention Médicale	ASSOC DONNEURS DE SANG	Associations	600,00
65741	6	Subvention Sportive	ASSOC TENNIS CLUB BOURBONN	Associations	1 200,00
65741	32	Subvention Scolaire	Assoc. Foyer Socio Educatif college Montmorency	Associations	0,00
65741	4	Subvention sportive	Association ASSOC BOXING CLUB	Associations	0,00
65741	7	Subvention Culturelle	Association Bourbonne€co	Associations	3 000,00
65741	9	Subvention Intergénérationnelle	Association CLUB DE LAMITIE	Associations	200,00
65741	10	Subvention Scolaire	Association COLLECTIF DE PARENTS ATE	Associations	0,00
65741	30	Subvention Patriotique	Association FEDERATION ANDRE MAGINOT	Associations	500,00
65741	2	Subvention Spotive	Association Handball Club Bourbonnais	Associations	200,00
65741	14	Subvention Animative	Association HARMONIE LA CONCORDE	Associations	9 000,00
65741	17	Subvention Sportive	Association Les Dauphins Bourbonnais	Associations	300,00
65741	18	Subvention Animative	Association LES MARCELLINS	Associations	200,00
65741	20	Subvention Culturelle	Association POUR LE DEVELOPPEMENT DU PAYS DES TROIS PROVINCES	Associations	0,00
65741	23	Subvention Animative et formation	Association SUD H-MARNE MULTIMEDIA	Associations	0,00
65741	24	Subvention Animative	Association TEEM'S ANIM	Associations	300,00
65741	28	Subvention Patriotique	Association UNION NAT. ANC. COMBATTANTS	Associations	500,00
65741	39	Subvention Culturelle	ATAW	Associations	400,00
65741	8	Subvention Sportive	Club Bourbonne 2001	Associations	1 000,00
65741	26	Subvention Sportive	Club TWIRLING LES HIRONDELLES	Associations	600,00
65741	12	Subvention Animative	COMITE DE JUMELAGE	Associations	2 500,00
65741	38	Subvention	Etablissement Collège Montmorency	Etat	0,00
65741	33	Subvention Scolaire	Etablissement Collège Montmorency	Etat	0,00
65741	11	Subvention Sportive	Etablissement Collège Montmorency	Etat	0,00
65741	13	Subvention Scolaire	Fédération FCPE	Associations	150,00
65741	19	Subvention Scolaire	Fédération P.E.E.P	Associations	150,00
65741	15	Subvention Sportive	JUDO CLUB BOURBONNAIS	Associations	2 000,00
65741	16	Subvention Sportive	L'EFFORT	Associations	450,00
65741	21	Subvention Sportive	LES PECHEURS DE LAPANCE	Associations	200,00
65741	29	Subvention Sportive	MOTARDS DU 52	Associations	0,00
65741	22	Subvention Patriotique	SOUVENIR FRANCAIS	Associations	500,00

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET (article L. 2311-7 du CGCT)</b>	<b>B1.7</b>

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
65741	25	Subvention Sportive	THERMAL BIKE	Associations	0,00
65741	27	Subvention Sportive	UNION SPORTIVE BOURBONNAISE	Associations	2 000,00
65742	34	Subvention animative	Association OFF DE TOURISME SYND INITIATIV	Associations	107 000,00
65743	35	Subvention animative	Association OFF DE TOURISME SYND INITIATIV	Associations	0,00

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

(3) Objet pour lequel est versée la subvention.





## Cotisations 2019

COTISATIONS 6281	CA 2016	Budget 2017	CA 2017	Budget 2018	CA 2018	BUDGET 2019
Association Départementale des Malres	1 300.00 €	- €	- €	1 313.00 €	1 313.01 €	1 327.49 €
Asso. Élus territoires touristique (ANETT)	- €	442.00 €	442.00 €	442.00 €	442.00 €	449.00 €
Fédération Française stations vertes	1 379.00 €	1 379.00 €	1 379.00 €	1 379.00 €	1 379.00 €	1 379.00 €
Asso. Française conseil communes régions (A.F.C.C.R.E)	- €	231.00 €	213.00 €	213.00 €	- €	233.00 €
Fédération Thermal du Grand Est	- €	- €	500.00 €	- €	500.00 €	500.00 €
Asso. Nat. Des Maires de communes Thermales	3 844.00 €	- €	- €	- €	- €	0.00 €
Cotisations certification bois PEFC	167.80 €	167.80 €	167.80 €	167.80 €	167.80 €	169.10 €
Fédération national des communes forestières de France	- €	507.00 €	516.00 €	526.00 €	526.00 €	550.00 €
Aux sources du parc PNR	30.00 €	30.00 €	30.00 €	30.00 €	- €	30.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>6 720.80 €</b>	<b>2 756.80 €</b>	<b>3 247.80 €</b>	<b>4 070.80 €</b>	<b>4 327.81 €</b>	<b>4 637.59 €</b>
<b>Arrondi</b>		<b>9 000.00 €</b>		<b>8 800.00 €</b>		

CONTRIBUTIONS ORGANISMES DE REGROUP. INTERCOM. 65548						
	CA 2016	Budget 2017	CA 2017	Budget 2018	CA 2018	BUDGET 2019
SMTPL de la régions de Langres				6 570.00 €	6 570.00 €	8 872.00 €
SYNDICAT Electricité				3 285.00 €	3 586.45 €	5 225.00 €
ONF nouvelle contribution (6558)				2 534.94 €	2 534.94 €	2 534.94 €
<b>TOTAL</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>12 389.94 €</b>	<b>12 691.39 €</b>	<b>16 631.94 €</b>



<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN</b>	<b>B2.1</b>
<b>SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT</b>	

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions



VILLE DE BOURBONNE LES BAINS - 52 - BUDGET COMMUN

AID : 052-215200403-20190412-BF2019-BF 2019

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN</b>	<b>B2.2</b>
<b>SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT</b>	

N° ou intitulé de l'AE	Montant des AE			Montant des CP			
	Pour mémoire AE votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions



<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN</b>	<b>B3</b>
<b>ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE</b>	

Libellé de la recette :							
Reste à employer au 01/01/N :							
Recettes				Dépenses			
Chapitre	Article	Libellé article	Montant	Chapitre	Article	Libellé article	Montant
Reste à employer au 31/12/N :							

TOTAL Reste à employer au 01/01/N :			0,00				
TOTAL Recettes			TOTAL Dépenses				
TOTAL Reste à employer au 31/12/N :							

VILLE DE BOURBONNE LES BAINS - 52 - BUDGET COMMUNAL

BP 2019

IV - ANNEXES

IV

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2019

C1

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE (b)</b>		6	1	7	7	1	8
Attaché principal							
Rédacteur principal 1ère classe	A	0	0	0	0	1	1
Adjoint administratif	B	2	0	2	2	0	2
Adjoint administratif ppal 2° cl	C	4	0	4	4	0	4
	C	0	1	1	1	0	1
<b>FILIERE TECHNIQUE (c)</b>		15	0	15	15	0	15
Technicien territorial							
Adjoint technique	B	1	0	1	1	0	1
Adjoint technique ppal 1° cl	C	8	0	8	8	0	8
Adjoint technique ppal 2° cl	C	2	0	2	2	0	2
Adjoint technique ppal 2° cl	C	3	0	3	3	0	3
Agent de maîtrise	C	1	0	1	1	0	1
<b>FILIERE CULTURELLE (h)</b>							
Adjoint du patrimoine		2	0	2	2	0	2
<b>FILIERE POLICE (i)</b>							
Brigadier chef principal	C	2	0	2	2	0	2
<b>TOTAL GENERAL (b+c+d+e+f+g+h+i+j+k)</b>		25	1	26	26	1	27

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR/JNT/75/00102/C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante : les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi. Les emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante : le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année.

(4) Equivalents temps plein annuel travaillé (ETPT) : le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année.

ETPT = Effectifs physiques \* quotité de temps de travail \* période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100%) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 \* 6/12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 etc.

Envoyé en préfecture le 23/04/2019

Reçu en préfecture le 23/04/2019

Affiché le 23/04/2019

ID : 052-215200403620190412-BP2019-BF



IV - ANNEXES

IV

C1

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2019

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/2019	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agent occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Attaché principal	A	ADM	979	0,00	3-3-2°	CDD
Agent occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
adjoint technique	C	TECH	347	0,00	3-a	CDD
Contrat emploi avenir	C	TECH	SMIC	0,00	CDD droit privé	CDD
<b>TOTAL GENERAL</b>				<b>0,00</b>		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.

TECH : Technique.

URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).

S : Social.

MS : Médico-social.

MT : Médico-technique.

SP : Sportif.

CULT : Culturel

ANIM : Animation.

PM : Police.

OTR : missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :

3-a° : article 3, 1<sup>ème</sup> alinéa ; accroissement temporaire d'activité.

3-b : article 3, 2<sup>ème</sup> alinéa ; accroissement saisonnier d'activité.

3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).

3-2 : vacance temporaire d'un emploi.

3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.

3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.

3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.

3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière

création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.

3-4 : article 21 de la loi n°2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.

38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.

47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels

110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.

110-1 : collaborateurs de groupes d'états.

A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés "Autres" et feront l'objet d'une précision (ex : "contrats aidés").

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n°2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.



<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)</b>	<b>C2</b>

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à .....  
Toute personne a le droit de demander communication sur place et de prendre copie totale ou partielle à ses frais.

La nature de l'engagement (1)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
<u>Délégation de service public (2)</u>				
<u>Détention d'une part du capital</u>				
<u>Garantie ou cautionnement d'un emprunt</u>				
<u>Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50% du produit figurant au compte de résultat de l'organisme</u>				
<u>Autres</u>				

(1) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif);

(2) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée ...).



<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENTS AUXQUELS ADHERE LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT</b>	<b>C3.1</b>

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE FINANCEMENT (1)	MONTANT DU FINANCEMENT
Etablissements publics de coopération intercommunale			
Autres organismes de regroupement			

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU+fiscalité additionnelle, fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre



## IV - ANNEXES

IV

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS  
LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES PAR LA COMMUNE (1)

C3.2

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
GIP PEREEN	Administration publique des activités é	20/10/2010	N°3 du 30/07/2010	SPA	non

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

Envoyé en préfecture le 23/04/2019

Reçu en préfecture le 23/04/2019

Affiché le 23/04/2019

Reçu  
Extrait

VILLE DE BOURBONNE LES BAINS - 52 - BUDGET COMMUNAL

ID : 052-215200403-20190412-BP2019-BE 2019

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE</b>	<b>C3.3</b>

Catégorie	Intitulé / objet	Date de création	N° et date délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)

Envoyé en préfecture le 23/04/2019

Reçu en préfecture le 23/04/2019

Affiché le 23/04/2019

Reçu  
Le fait

VILLE DE BOURBONNE LES BAINS - 52 - BUDGET COMMUNAL

ID : 052-215200403-20190412-BP2019-BE 2019

#### IV - ANNEXES

IV

#### AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS

C3.4

#### LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)
service annexe	gestion foret	01/01/1991		SPIC



VILLE DE BOURBONNE LES BAINS - 52 - BUDGET COMMUNAL

Affiché le 23/04/2019

EP 2019

ID : 052-215200403-20190412-BP2019-BF

**IV - ANNEXES**

**IV**

**DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES**

**D1**

Libellés	Bases notifiées	Variation des bases / N-1 (%)	Taux appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%)	Variation de taux / N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit / N-1 (%)
<b>TOTAL</b>						

Envoyé en préfecture le 23/04/2019

Reçu en préfecture le 23/04/2019

Affiché le 23/04/2019

ID : 052-245200403-20190412-BP2019-BF

VILLE DE BOURBONNE LES BAINS - 52 - BUDGET COMMUNAL

IV - ANNEXES

ARRETE ET SIGNATURES

IV

D2

Présenté par : *M. Troisgros*  
A Bourbonne-les-Bains le *12/4/2019*



*[Handwritten signature]*

Délibéré par le Conseil Municipal, réuni en session Ordinaire.

A Bourbonne-les-Bains, le *12/4/2019*

Nombre de membres en exercice : *19*

Nombre de membres présents : *19*

Nombre de suffrages exprimés : *19*

VOTES : Pour : *18*

Contre : *1*

Abstention : *0*

Date de convocation : *08/4/2019*

Les membres du Conseil Municipal,

NOIROT André	<i>[Signature]</i>
PERRIOT Elie	<i>[Signature]</i>
BEAU Emilie	<i>[Signature]</i>
TROISGROS Christian	<i>[Signature]</i>
MERCIER Mairie-France	<i>[Signature]</i>
GOURLOT Christiane	<i>[Signature]</i>
BREYER Patrick	<i>[Signature]</i>
CARBILLET Bernadette	<i>[Signature]</i>
DENIS Jean-Mairie	<i>[Signature]</i>
AARNINK Antoine	<i>[Signature]</i>
THIVET Catherine	<i>[Signature]</i>
LADRANGE Olivier	<i>[Signature]</i>
ANDRE Delphine	<i>[Signature]</i>



**IV - ANNEXES**  
**ARRETE ET SIGNATURES**

D2

HUGUENOT Lydia	
CORNU Damien	
MOLTER Amélie	
HUGUENIN Jean-Marie	
PERRIN-DEROUCHE Ludyine	
RICHARD-BRICE Dominique	Refus de signer

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en sous préfecture, le 15/4/19, et de la publication le 15/4/19

A Bourbonné-les-Bains, le 15/06/19

Par le Maire empêché,  
Elie Perriot

